UN DÉCALOGUE POUR UNE RÉVOLUTION PACIFIQUE EUROPÉENNE AU XXIe SIÈCLE

La troisième réunion des réseaux de mouvements et d'associations, qui s'est tenue le 27 octobre 2026 – dans le cadre d'une initiative inclusive et non exclusive imaginée par le Mouvement européen à la suite de la « Place pour l'Europe » du 15 mars 2025 –, a permis de dégager dix éléments essentiels sur lesquels réfléchir et qui devraient constituer des orientations communes jusqu'au début de la campagne électorale pour le renouvellement du Parlement européen en juin 2029.

1. Aucun de ces réseaux n'est autosuffisant et chacun d'entre eux est appelé à coopérer au niveau européen pour élaborer des initiatives et des propositions communes à adresser aux partis européens qui, dans la logique de la démocratie représentative, seront les véritables protagonistes de la campagne électorale européenne avec leurs dirigeants (les *Spitzenkandidaten*, pour reprendre l'expression allemande inventée par Martin Schulz en 2013), leurs programmes et leurs candidats destinés à se présenter dans chaque État membre pour remporter les 720 sièges européens – à moins que les gouvernements n'aient entre-temps un sursaut de sagesse –, sur la base des seules lois électorales nationales et sans listes transnationales, au cours d'une période de scrutin de quatre jours dans les vingt-sept États européens, tout élargissement de l'Union européenne avant 2029 étant exclu.

2. Les cultures politiques traditionnelles ne suffiront pas à elles seules : celles qui se sont identifiées à l'universalisme chrétien, à l'internationalisme socialiste et au cosmopolitisme libéral, auxquelles se sont ajoutés dans les années 1990 les mouvements écologistes, sans oublier les différentes âmes maudites de l'euroscepticisme, divisées entre patriotes, conservateurs et nationalistes, unis par l'idée perverse et erronée qu'il faut préserver la souveraineté apparemment absolue d'États européens qui l'ont irrémédiablement perdue depuis longtemps dans un monde interdépendant, aujourd'hui bouleversé par des impérialismes anciens et nouveaux et par la volonté de démanteler le multilatéralisme.

3. Les différents réseaux des mouvements de la société civile organisée qui se sont développés ces dernières années autour des politiques de l'Union européenne ne seront pas autosuffisants, pas plus que ne le seront les partenaires sociaux qui, par nature, n'agissent pas de manière unifiée.

4. Toutes ces réalités devraient faire l'énorme effort d'entrer dans la sphère publique imaginée par Jürgen Habermas[1], en acceptant l'idée qu'un processus démocratique constituant nécessite une instance de pilotage européenne commun, unie dans la conviction de la nécessité de passer d'une Union hermaphrodite, héritée en 1993 de Maastricht en tant que héritier des Traités de Rome, à une communauté politique supranationale fondée sur la primauté d'un droit européen, tout comme doit l'être la souveraineté partagée.

5. Un manifeste commun devra être diffusé lors des élections nationales afin que le consensus théorique des citoyennes et citoyens européens sur l'abandon de la nature hermaphrodite de l'Union européenne se traduise par le soutien à une Europe unie garante de la paix, de la liberté, de la démocratie et de la solidarité, par des choix électoraux cohérents et conséquents dans la sphère publique habermasienne, et qui possède la même

[1] Histoire et critique de l'opinion publique, Jürgen Habermas

clarté révolutionnaire que celle du Manifeste de Ventotene et des autres points d'ancrage de la résistance européenne armée contre le nazisme et le fascisme.

6. Il faudra préciser qu'il ne s'agira pas d'une communauté fondée sur la collaboration entre États qui conserveraient une souveraineté nationale apparente selon la méthode de coopération confédérale, qui prévalait en tant que modèle hégémonique au moment de la signature des Traités de Rome et qui a été consolidée dans le Traité de Lisbonne par rapport à la méthode communautaire ou à la finalité fédérale indiquée dans la Déclaration du 9 mai 1950.

7. Il devra s'agir d'un modèle constitutionnel dans lequel prévaudront les cinq éléments qui caractérisent, à l'échelle mondiale, tous les systèmes fédéraux : la citoyenneté fédérale, la primauté du droit supranational excluant le pouvoir de veto, un financement équitable et adéquat garantissant des biens publics transnationaux, le pouvoir législatif attribué à l'autorité parlementaire représentant les citoyens et rendant compte à un gouvernement doté de pouvoirs limités mais réels, ainsi qu'une politique étrangère et de sécurité unique comprenant une défense commune.

8. C'est dans cet esprit que devra être conçue la mobilisation populaire de mars 2027, puis lors du prochain Congrès de l'Europe. Si tel est le choix révolutionnaire que le réseau des réseaux décidera de faire en vue des élections européennes de 2029 pour le lancement d'un processus démocratique et constituant, cela devrait déterminer la nature des manifestations qui seront organisées à Rome en mars 2027 à l'occasion de l' anniversaire de la signature des Traités au Capitole en mars 1957 ; celles-ci ne devront pas être de nature commémorative, comme l'ont été celles de 2017, neuf mois après le Brexit, mais la confirmation d'un engagement à dépasser les limites de ces traités et des traités ultérieurs, et à ouvrir la voie vers une Europe unie pour la paix, la liberté, la démocratie et la solidarité.

9. L'Europe unie que nous commencerons à dessiner à Rome devra être inclusive, en écartant l'idée que le choix d'en faire partie soit confié en amont à un groupe d'États qui négocieraient inévitablement entre eux selon une méthode intergouvernementale où prévaudrait la défense d'intérêts nationaux apparents.

10. Elle doit être le fruit d'un processus démocratique (que nous avons, sans hasard, identifié dans la méthode constituante) à l'issue duquel, et en aval de celui-ci, on s'en remettra au pouvoir de décision souverain des citoyennes et des citoyens par le biais d'un référendum paneuropéen de confirmation, en prévoyant des formes différenciées d'association avec les États dans lesquels les peuples auront décidé, à la majorité, de ne pas vouloir faire partie de la future constitution européenne.

Rome, le 28 octobre 2026 (en souvenir de l'abolition violente de la démocratie libérale italienne avec l'arrivée au pouvoir du fascisme)